

**MAIRIE**  
DE  
**V I R A**  
09120

09120 - VIRA

Tél/Fax 05 61 68 71 50

[Mairie.vira@orange.fr](mailto:Mairie.vira@orange.fr)

Vira, le 19 janvier 2012

**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2012**  
**convoquée le 12 janvier 2012**

*Présents : Christian AUTHIE, Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Dominique JALLIER, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET*

*Absents : Philippe BABIN, Pierre BRICOUT*

*Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET*

---

### **Approbation du compte rendu de la réunion du**

Le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

### **Comptes rendus des réunions des délégués**

- Pratiquement pas de réunions sur la période.
- Le SIVOM, toujours à la recherche d'une solution pour un local destiné au CLSH, a organisé une visite des locaux scolaires et parascolaires de la vallée à destination des représentants au SIVOM.
- L'inspection académique a annoncé que la vallée ne serait pas concernée par une suppression de poste sur le RPI de la vallée en 2012.

### **Délibérations :**

1. **Délibération approuvant une demande d'emploi aidé (renouvellement éventuel du contrat de notre employé communal)**

Le contrat de notre employé communal s'arrête au 31 janvier. Il est nécessaire d'en demander le renouvellement. Les contacts ont été pris avec Pole Emploi et nous sommes en attente de leur décision.

Délibération est prise à l'unanimité.

2. **Délibération autorisant le renouvellement de la convention de la télétransmission des actes administratifs pour la période 2012- 2014 (y compris actes budgétaires)**

La commune transmet les actes administratifs en préfecture par voie dématérialisée. Pour ce faire, une décision du conseil municipal est nécessaire. La délibération prise en décembre 2010 doit être renouvelée. Le maire propose de prendre une délibération jusqu'à la fin du mandat en 2014. Cette télétransmission couvre désormais les actes budgétaires.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

3. **Délibération autorisant le renouvellement de la ligne de trésorerie de 20 000 € pour l'année 2012**

Chaque année la commune demande à une banque l'ouverture d'une ligne de trésorerie qui permettrait, si nécessaire, d'assurer un relai de financement dans l'attente du

versement d'un financement attendu (subventions...). Cette ligne de crédit n'a jamais été activée jusqu'à ce jour, mais il s'agit d'un acte de prudence.

Le maire demande au conseil de se prononcer sur le renouvellement de la ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole pour un montant de 20 000 € comme l'année précédente. Le coût du crédit est de 50 € de frais de dossier et les intérêts, payables uniquement sur le montant et pour la durée de l'avance, est calculé sur l'EURIBOR 3 mois plus 2.80 % soit à ce jour 4.2181 %. Ce taux est en forte hausse comme pour l'ensemble des taux bancaires.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

#### **4. Délibération approuvant le programme de voirie sous-mandat pour 2012/2013.**

Le nouveau préfet de l'Ariège a modifié le calendrier de demande de subventions d'investissement (DETR2012) (ex DGE).

L'absence du technicien de la Communauté de Communes du Canton de Varilhes a également compliqué la réalisation des devis.

Une décision s'impose donc sans délai pour les travaux à réaliser en 2013.

En raison de l'état de la voirie, la réfection de la rue du Calvaire s'impose.

Trois devis ont été réalisés : totalité de la voie dans l'esprit proposé par le CAUE pour 47 489.87 € - partie basse de la voie jusqu'à la place pour un montant de 26 889.10 € - Partie basse de la voie, en enrobé à chaud pour 13 569.23 €..

Les finances de la commune ne permettent d'envisager que la 3<sup>ème</sup> hypothèse (15 000 €. Maximum par an). Celle-ci est donc retenue et servira de base à la demande de subvention. Le devis sera néanmoins ré-analysé lorsque la Communauté de Communes du Canton de Varilhes aura retrouvé un nouveau technicien.

Le conseil délibère favorablement à l'unanimité.

Toutefois, lors des travaux 2012, nous ferons faire des réparations provisoires sur les principaux problèmes de voirie (rue de l'Ecole et rue de l'Acquaduc). Faire remonter d'éventuels autres problèmes.

#### **5. Délibération autorisant le maire, dans l'attente du budget 2012, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent**

Le budget de la commune ne sera voté que fin mars 2012.

Il est possible que nous ayons à faire des investissements dans l'intervalle (achat de terrain...)

Selon l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart du budget précédent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition – montant :  $147\,541\text{ €} \times 25\% = 36\,885\text{ €}$ .

### **Projet sur le terrain cadastré ZA34**

Des demandes contradictoires ont été formulées pour ce terrain dont la commune souhaite acheter une bande.

Dans ces conditions, le maire a précisé aux divers interlocuteurs qu'il met le dossier en suspens en attendant de recevoir une demande précise et officielle, avec une éventuelle division parcellaire, sous forme d'un formulaire de demande dit CUB. Cette demande doit prendre en compte la demande de la commune d'achat d'un bande de 4m environ.

## Information sur un prêt destiné aux travaux d'accessibilité

Un prêt devrait être possible, mais les conditions moins intéressantes que par le passé. La proposition actuelle, qui sera réactualisée et mise en concurrence lors du budget, ressort à environ 4.80 % contre 3.40 % il y a 1 an.

## Information sur le schéma régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SCRAE) mis en enquête par la Région

La Région a mis en enquête publique ce schéma régional qui intéresse également notre département et couvre de nombreux domaines y compris l'éolien.

Le maire invite les conseillers (et tous les habitants de la commune) à consulter ce document mis en ligne sur le site de la commune – rubrique derniers documents mis en ligne. Le sommaire de cet important dossier (98 pages) a été distribué lors de la séance.

Il est possible également de donner son avis dans le cadre de l'enquête publique – adresse [srcac@cr-mip.fr](mailto:srcac@cr-mip.fr)

## Information sur le questionnaire du Sénat sur la démocratie territoriale

Le SENAT prépare les états généraux de la démocratie territoriale.

Dans cette optique, un questionnaire est à la disposition de tous les élus locaux sur le site [www.senat.fr](http://www.senat.fr)

The screenshot shows the Sénat website interface. On the left, there's a section titled 'À la une' with a photo of the Sénat building and a list of news items: 'Harkis et Français rapatriés', 'Pénalisation de la négation des génocides', and 'Essais nucléaires français en Polynésie française'. Below this is 'À venir'. On the right, there's a red banner for 'les états généraux de la démocratie territoriale' with a button 'Accédez au questionnaire'. Below the banner is 'Première visite' and 'Vidéos Sénat'. On the far right, there's a sidebar with 'Mon Sénat', 'Accès rapide' (Projets/propositions de loi, Rapports, Comptes rendus, Sénateurs, Séance/dérouleur en direct, Tous les dérouleurs, Questions), and 'Agenda du Sénat'. A large black arrow points from the top right towards the 'Accédez au questionnaire' button.

Le maire invite les conseillers à prendre le temps de donner leur avis à travers le questionnaire.

## Questions diverses

- Le SMDEA a publié un rapport très intéressant sur la gestion de l'eau (approvisionnement et assainissement). Ce rapport peut être consulté en ligne. Accès par le site de Vira – rubrique derniers documents mis en ligne.
- Population légale 2012 : l'INSEE l'a fixée à 168 habitants.
- Noël des anciens : un panier a été remis en association avec le comité des fêtes.
- Accueil des nouveaux arrivants : sera fait lors d'un apéritif lors de la fête de la Saint Jean. (vendredi 22 juin à la Psychère).
- Le préfet a pris un arrêté autorisant la Zone de Développement Eolien (ZDE) sur le secteur Calzan, Malléon, Gudas. L'arrêté est consultable sur le site de Vira.
- Le comité des fêtes transmet une demande d'augmentation de la subvention (il souhaite un doublement de la subvention). Cette demande (non réaliste en l'état) sera examinée dans le cadre du budget. Il est néanmoins probablement possible d'envisager un certain niveau de révision de la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00